

**MAIRIE
de VILLEGLY**

**PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 10/05/2017	
Par :	Madame CABOT JEAN-MARIE
Demeurant à :	1 CHEMIN DE LA LANDE 11600 VILLEGLY
Sur un terrain sis à :	RUE DU MOULIN 11600 VILLEGLY AO 37
Nature des Travaux :	Maison individuelle avec garage

N° PC 011 426 17 D0003

Le Maire de VILLEGLY

VU la demande de permis de construire présentée le 10/05/2017 par Madame CABOT JEAN-MARIE,
VU l'objet de la demande

- pour Maison individuelle avec garage ;
- sur un terrain situé RUE DU MOULIN
- pour une surface de plancher créée de m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09/01/2012, modifié et révisé le 03/08/2015 (zone UBa)

VU le PPRI de l'Orbiel, Clamoux zone RI2 approuvé le 13/12/2012

Considérant que le règlement du PPRI, zone RI2, stipule que toutes les constructions devront être + 0.60 m du terrain naturel.

Considérant que le projet se situe à + 0.80 m du terrain naturel.

Considérant le PLU, zone UBa, article 6, qui stipule que les garages doivent être implanté à 5 m à compter de l'alignement.

Considérant que le garage est implanté à 3.59 m de l'alignement

ARRETE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est ACCORDE sous réserve de respecter les conditions de l'article 2

Article 2 : Le garage devra être implanté à un minimum de 5 m par rapport à l'alignement.

VILLEGLY, le 30 JUIN 2017

Le Maire,
Alain MARTY,

